

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA
SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit	QUARTZ (Pas de classification)
Codes produit	Voir l'annexe 1
Formule	SiO ₂
Synonymes	Farine de silice, Farine de silice cristalline, Farine de quartz, Sable de quartz, quartzite.
No.-CE	238-878-4
No.-CAS	14808-60-7
Numéro d'enregistrement REACH	Exempté conformément à l'annexe V.7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Principales applications (liste non exhaustive): peinture, céramique, fibre de verre, adhésifs, plastiques, joints en caoutchouc, béton spécial, fabrication de pastilles de silicium, de ferrosilicium et d'oxyde de fer. Adjuvant pour la production de ciment et de béton. Matériau de plastification.
Utilisations déconseillées	Aucun usage identifié à la Section 1.2. n'est déconseillé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entité juridique	Coordonnées
Sibelco Europe Plantin & Moretuslei 1A B-2018 Antwerpen	Voir l'annexe 2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: Sibelco France
Tel.: +33 1 53 76 82 12 (pendant les heures de bureau)

Belgique: Sibelco Benelux
Tel.: +32 14 83 72 11 (pendant les heures de bureau)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Règlement CE 1272/2008
Pas de classification.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pas de classification.

2.3 Autres dangers

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH. Aucun autre danger identifié.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nature chimique Substance contenant une composante principale.
Impuretés Aucun(e).

Nom chimique	No.-CE	No.-CAS	Classification (1272/2008/CE)	% en poids	Numéro d'enregistrement REACH
Quartz	238-878-4	14808-60-7	-	>98	Exempté
Quartz (fraction fine)	238-878-4	14808-60-7	STOT RE 1 H372	<1	Exempté

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Aucun danger nécessitant des mesures de premier secours spécifiques.

Contact oculaire Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Ingestion Aucune mesure de premier soin nécessaire.

Inhalation Un transfert de l'individu exposé à l'air libre est recommandé.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Aucun symptôme aigu ni à retardement n'est observé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Aucune mesure de premier soin nécessaire.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

Moyens d'extinction déconseillés Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le balayage à sec et utiliser des systèmes à vaporisation d'eau ou à aspiration (équipés d'un filtre à air à particules de haute efficacité) afin d'éviter la production de poussières en suspension dans l'air. Portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. D'autres moyens de contrôle adaptés peuvent inclure une enceinte, une isolation, une suppression par l'eau, un équipement de protection respiratoire. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel. Si vous avez besoin de conseils sur les techniques de manipulation en toute sécurité, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements souillés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Douche et changement de vêtements à la fin de la période de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air et évitez leur dispersion par le vent pendant le chargement et le déchargement. Maintenez les conteneurs fermés et stockez les produits emballés de manière à éviter tout éclatement accidentel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur ou consultez le Guide de bonnes pratiques auquel il est fait référence à la section 16.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Respectez les limites d'exposition réglementaire sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière respirable).

Pour connaître les limites équivalentes dans les autres pays, consultez un hygiéniste du travail compétent ou les autorités de réglementation locales.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Pays-Bas
Quartz		TWA: 0.1 mg/m ³ resp	TWA: 0.1 mg/m ³ alv		TGG: 0.075 mg/m ³ resp
Nom chimique	Italie	Espagne	Portugal	Danemark	Pologne
Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³ resp	VLA-ED: 0.05 mg/m ³ resp	VLE-MP: 0.025 mg/m ³ resp	GV: 0.3 mg/m ³ tot GV: 0.1 mg/m ³ resp	NDS: 2 mg/m ³ tot NDS: 0.3 mg/m ³ resp
Nom chimique	Belgique	Finlande	Norvège	Hongrie	Suède
Quartz	TWA: 0.1 mg/m ³ resp	HTP-arvot: 0.05 mg/m ³ resp	TWA: 0.3 mg/m ³ tot TWA: 0.1 mg/m ³ resp	ÁK: 0.15 mg/m ³ resp	NGV: 0.1 mg/m ³ resp
Nom chimique	Roumanie	Russie	Grèce	République tchèque	Slovaquie
Quartz	NGV: 0.1 mg/m ³ resp			TWA: 0.1 mg/m ³ resp	NPEL: 0.1 mg/m ³ resp

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de blessures pénétrantes de l'œil.
Protection de la peau	Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous. Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. vêtements de protection, crème barrière).
Protection des mains	Il est recommandé que les travailleurs souffrant de dermatoses ou dont la peau est sensible utilisent des protections appropriées (p. ex. gants, crème barrière). Lavez-vous les mains à la fin de chaque session de travail.
Protection respiratoire	En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Il est recommandé d'utiliser les demi-masques ou masques complets avec des filtres contre les particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3). Voir EN 143 : 2000 - des équipements de protection respiratoire. Filtres à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Évitez la dispersion par le vent.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique @20°C	Solide
Aspect	Poudre (Forme du grain: angulaire)
Couleur	Marron / Blanc
Odeur	Inodore
pH	5 - 8 (@40% en dispersion aqueuse @20°C)
Point de fusion/congélation	> 1610 °C
Point/intervalle d'ébullition	2230 - 2590 °C
Point d'éclair	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Taux d'évaporation	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable (non combustible)
Limites d'inflammabilité dans l'air	Ininflammable
Limites d'explosivité	Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Pression de vapeur	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	2 - 3 (eau = 1)
Solubilité	
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité dans l'acide fluorhydrique	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Sans objet (substance inorganique)
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'échauffement spontané au dessous de 400 °C (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Température de décomposition	~2000 °C
Viscosité, dynamique	Sans objet (solide avec un point de fusion >1610 °C)
Propriétés explosives	Non-explosif (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives)
Propriétés comburantes	Pas d'oxydation (la substance est incapable de réagir exothermiquement avec un matériau combustible)

9.2 Autres informations

Sans objet.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Inerte, non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable chimiquement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Non pertinent.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité particulière.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

La DL50 orale aiguë du quartz est supérieure à 2 000 mg/kg.

Contact avec la peau

La DL50 dermique aiguë du quartz est supérieure à 2000 mg/kg.

Inhalation

Il n'existe aucune donnée spécifique de toxicité aiguë à des doses permettant une décision catégorique sur la classification en matière de toxicité d'inhalation aiguë, quelle que soit la forme de silice cristalline à 100 %. Aucune toxicité d'inhalation aiguë n'est attendue d'après les références croisées d'une étude de conformité de l'OCDE avec une substance qui contient 45 % de cristobalite et ne donne aucune indication de létalité. Par conséquent, aucun test supplémentaire n'est garanti dans l'intérêt du bien-être animal.

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Quartz	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour la peau (OCDE TG 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le quartz (sable grossier et broyé) n'est pas irritant pour les yeux (OCDE TG 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune preuve de sensibilisation de la peau dans les données du manuel.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Le quartz a un effet génotoxique et mutagène, essentiellement de par ses effets inflammatoires. Le quartz respirable n'a entraîné aucune mutation HPRT accrue dans des cellules épithéliales pulmonaires in vitro du rat.

Cancérogénicité

Un risque accru de cancer du poumon est démontré uniquement lors d'expositions professionnelles fréquentes à la silice cristalline respirable. Le risque accru de cancer du poumon se limite aux sujets ayant contracté la silicose.

Toxicité pour la reproduction

La silice est essentielle à la fonction pulmonaire normale et est ingérée oralement via la consommation d'aliments contenant naturellement de la silice. Une étude précoce portant sur une génération de rats Wistar n'a fourni aucune preuve d'effets indésirables suite à une absorption à long terme d'eau riche en silice.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Études disponibles; peu probantes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Ce produit n'est pas classé STOT RE selon les critères définis dans le Règlement CE 1272/2008.

Une exposition prolongée et/ou massive aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire peut provoquer la silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire due au dépôt dans les poumons de fines particules alvéolaires de silice cristalline.

Un faisceau de preuves vient étayer le fait qu'un risque accru de cancer se limiterait aux personnes souffrant déjà de silicose. La protection des travailleurs contre la silicose doit être assurée en respectant les limites réglementaires existantes d'exposition professionnelle et en appliquant des mesures supplémentaires de gestion des risques le cas échéant (voir la section 16 ci-dessous pour plus d'informations).

Danger par aspiration

Aucun danger d'aspiration envisagé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Non pertinent

12.2. Persistance et dégradabilité

Non pertinent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent. Certains organismes accumulent Si(OH)_4 .

12.4. Mobilité dans le sol

Négligeable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun effet secondaire spécifique connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales.

Emballage La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de traitement des déchets habilitée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément: ADR, RID, ADN, IMDG, IATA/ICAO.

14.1. Numéro ONU

Non pertinent.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non classé

IMDG : Non classé

ICAO/IATA: Non classé

RID : Non classé

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non pertinent.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution spéciale.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information sur les législations nationales

Code du Travail: article R. 4411-3 et suivants.
Code du Travail: article R. 4624-19 et 20: surveillance médicale renforcée pour les travaux comportant des risques particuliers (article L. 4111-6 et décrets spéciaux pris en application).
Code du Travail: articles R. 4412-27 et suivants: contrôle des VLEP.
Code du Travail: articles R. 4412-154 et suivant.
Décret 2009-1570 du 15/12/2009 relatif au contrôle des VLEP sur les lieux de travail.
Tableaux des maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale, Art. L. 461-1 à L. 461-8.
Tableaux des maladies à caractère professionnel: Code de la Sécurité Sociale, Art. L. 461-6 et Art. D. 461-1.
Affections des voies respiratoires susceptibles d'avoir une origine professionnelle.
Fiche toxicologique de l'INRS N° 232.
De plus, en France les sables siliceux contenant plus de 5 % de silice libre ne peuvent pas être utilisés pour le sablage à sec (cf. Décret n° 69-558 du 06/06/1969 - JO du 11/06/1969 – Circulaire TE 7-72 du 08/03/1972 et Arrêté du 14/01/1987).
A ce titre, les emballages portent la mention suivante: « Silice libre supérieure à 5 % - Utilisation réglementée.
Fiche toxicologique de l'INRS N° 232.
De plus, en France les sables siliceux contenant plus de 5 % de silice libre ne peuvent pas être utilisés pour le sablage à sec (cf. Décret n° 69-558 du 06/06/1969 - JO du 11/06/1969 – Circulaire TE 7-72 du 08/03/1972 et Arrêté du 14/01/1987).
A ce titre, les emballages portent la mention suivante: << Silice libre supérieure à 5 % - Utilisation réglementée >>.

Législation/exigences internationales

Aucune information disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt de l'enregistrement REACH, conformément à l'Annexe V.7. du Règlement (CE) 1907/2006.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.

Matériaux de tiers

Dans la mesure où les matériaux non fabriqués ou fournis par Sibelco Europe sont utilisés en conjonction avec ou à la place de matériaux de Sibelco Europe, le client est responsable d'obtenir lui-même, du fabricant ou du fournisseur, toutes les données techniques et autres propriétés concernant ces matériaux ou d'autres matériaux et de se procurer les informations nécessaires à leur sujet. Aucune responsabilité ne saurait être acceptée pour ce qui concerne l'utilisation de QUARTZ de Sibelco Europe en conjonction avec les matériaux d'un autre fournisseur.

Relevé des modifications apportées à la version précédente de la FDS

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (Espagne), Informations toxicologiques (Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée).

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

Formation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation appropriée et à la manipulation de ce produit, conformément aux réglementations en vigueur.

Autres informations importantes

En 1997, le CIRC (le Centre international de recherche sur le cancer) a conclu que la silice cristalline inhalée sur le lieu de travail pouvait provoquer un cancer des poumons chez l'homme. Il a toutefois signalé qu'il ne fallait en aucun cas incriminer toutes les circonstances industrielles et tous les types de silice cristalline. (Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques carcinogènes des substances chimiques pour les hommes, Silice, poussières de silicates et fibres organiques, 1997, Vol. 68, CIRC, Lyon, France).

En 2009, le CIRC a confirmé, dans ses Monographies série 100, sa classification de la poussière de silice cristalline, sous forme de quartz et de cristobalite (Monographies du CIRC, Volume 100C, 2012)

En juin 2003, le CSLEP (le Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle) a conclu que le principal effet pour l'homme de l'inhalation de poussières de silice cristalline alvéolaire était la silicose. "Nous disposons de suffisamment d'informations pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes souffrant de silicose (et, apparemment, pas chez les employés ne souffrant pas de silicose, et exposés à des poussières de silice dans les carrières et dans l'industrie de la céramique). La prévention de la survenue de la silicose permettra donc également de réduire le risque de cancer..." (CSLEP, SUM Doc 94-final, juin 2003).

Un accord de dialogue social plurisectoriel sur la protection de la santé des travailleurs dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent a été signé le 25 avril 2006. Cet accord autonome soutenu financièrement par la Commission européenne est fondé sur un Guide de bonnes pratiques. Les exigences de cet accord sont entrées en vigueur depuis le 25 octobre 2006. Cet accord a été publié dans le Journal officiel de l'Union européenne (2006/C 279/02). Le texte de l'accord et de ses annexes ainsi que le Guide de bonnes pratiques, sont disponibles sur le site : <http://www.nepsi.eu> et contiennent des informations et des conseils utiles pour la manipulation des produits qui contiennent de la silice cristalline alvéolaire. Documents de référence disponibles sur demande auprès de EUROSIL, l'Association européenne des producteurs de silice.

Cette fiche de données de sécurité (FDS) s'appuie sur les dispositions légales du Règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), tel que modifié. Son contenu fait office de guide de la manipulation préventive appropriée du matériau. Il relève de la responsabilité des destinataires de cette FDS de veiller à ce que les informations communiquées ici soient correctement lues et comprises par toutes les personnes susceptibles d'utiliser, de manipuler, de détruire ou d'entrer en contact de toute autre manière avec le produit. Les informations et instructions fournies dans cette FDS s'appuient sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques, à la date de publication indiquée. Elles ne doivent en aucun cas être interprétées comme une garantie de performances techniques et de caractère adapté à des applications spécifiques ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable. Cette version de la FDS remplace toutes les versions précédentes.

Abréviations et acronymes

EC: Commission Européenne

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances (L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

TWA: Time-Weighted Average (VME - Moyenne pondérée en temps) - 8 heures

tot: Poussières totales

alv: Fraction inhalable

resp: Poussières respirables

LD50: Dose létale médiane

STOT: Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique pour certains organes cibles)

RE: Expositions répétées

PBT: Persistante, Bioaccumulable, Toxique

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulating (très Persistantes et très Bioaccumulables)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations for the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voies de Navigation intérieures (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code

ICAO: International Civil Aviation Organization

FDS n°

AP00127 / APS0

Avis de non-responsabilité

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Fin de la Fiche de données de sécurité

ANNEX 1: TRADE NAMES AND PRODUCT CODES

Trade name	Product code(s)
Kwartszand	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI, M35 MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100 SIG 1, SIG2, SIG 3, S50, S55, S60, S65, S70, S80, S85, S90, S150, ST7
Puresil®	MAM1, MAM1S, MAM1SA, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U SIG1, SIG1S
DRY SAND, WET SAND, FILTERSAND, etc....	
GRANI ROSSI	
MIX DI SABBIE	
SABBIA ATTRIZIONATA BIANCA	
SABBIA ATTRIZIONATA FONDERIA	
SABBIA ATTRIZIONATA ROSSA	
SILICA SAND - LISSIL - BLANSIL - UNIFRAC	CV02, CV03, CV22, CV23, CV30, CV31, CV32 / CV32 Brut criblé, CV35, CV300 Sable correcteur CV SO/VR, Cobanasil LA02, LA22, LA30, LA31, LA32 / LA32 Brut vrac, LA35, LA300 HY3 Fondsil, Sable correcteur MO, Cobanasil NE03, NE24, NE30, NE34 Blansil 24 / Blansil 24T Sable correcteur NE, Sable correcteur LC Grès enrochement, Grès 20/40, Grès 30/150 BR34, BR35, BR36, BR37 GA38, GA39 LS39, Lissil 39 Sable correcteur BR, Sable correcteur HA, Sable BR / TC Equisable BR, Equisable HA HN31, HN34, HN38 HN 0,4/0,8, HN 0,6/1,6, HN 1/2,5, HN 2/4, HN 5/10 SH22 MX1600, MX 0,4/1,6H, Mel Bord Evolution, Mel Toubin Cobanasil, Unipar Bunker BE001, BE01, BE30, BE31, BE32, BE38 Sable correcteur jaune, Sable correcteur rouge, Cobanasil BB 0/2, BB 0,1/1,2, BB 0,2/2, BB 0,3/1,2, BB 0,3/2,6, BB 0,4/1,6, BB 0,6/2, BB 0,6/2,6, BB 0,8/1,4, BB 0,8/1,8, BB 0,8/2,5, BB 1/2,5, BB 2,5/5, BB 2/4, BB 2,5/5, BB 3/8, BB 4/8, BB 8/15 MI01, MI31, MI51 MI n°0, MI n°1, MI n°2, MI n°1-2 MI 0/2,5, MI 0,1/1,2, MI 0,1/1,6, MI 0,1/0,35, MI 0,2/0,6, MI 0,2/0,8, MI 0,3/0,6, MI 0,3/0,8, MI 0,4/0,7, MI 0,4/0,8, MI 0,4/0,9, MI 0,4/1,3, MI 0,5/1, MI 0,7/1,3 Assainil, Cobanasil Sable SIL 0/3, Sable SIL 0,7/1,3 Blansil 0,6F, Blansil 3F, Blansil 35F Sable D1, Sable à Bâtir BB, Sable fin MI Brut M, Sable correcteur MI BV, Sable correcteur brut criblé MI Unifrac 12/20, Unifrac 16/30, Unifrac 20/40, Unifrac 30/50, Unifrac 40/70 DU32 DU 0,1/0,35, DU 0,1/0,4, DU 0,1/0,5, DU 0,1/0,6, DU 0,3/1,2, DU 0,4/1, DU 0,4/0,8, DU 0,4/1,3 DU2 Brut / Brut criblé, DU3 Brut / Brut criblé Sable fin DU CB 0,2/1 Silmax 0,8/2, Silmax 1,2/2 SP20, SP30, SP40, SP41K, SP45, SP49, SP49R, SP55, SP65, SP80 Artsand1 G1, G2, G3, G4, G5

Trade name	Product code(s)
	RM20F, RM30, RM41, RM41K, RM41K130, RM41E, RM41ES, RM43, RM45M, RM49, RM49R CR31, CR31S, PBS1, PBS1S, PBS2, PBS3 TD1, TD2, TD3, TD4, HI3, HI3B F65
Quartzsand	H31, H33
ENTZAND	M32
SILVERBOND®	VP(*) D6 M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100
KWARTSZAND	M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100
QUARTZ	
Dansand	
Bornholmsand	
Silversand	
Nilsia quartz	NFQ 0,05–0,2 / 0,05–0,2 Low Ti / 0,05–0,5 / 0,1–0,6 / 0,1–0,6L / 0,1–0,6 S / 0,5–1,2 T ki / 0,5–1,5 / 1–2 / 2–3 / 3–5 / 8–16 / 0,5–1 T / 0,7–1,2 T / 1–2 T / 1–4 mi / 2 – 3 T / 3–5 T / 0–6 / 0–10 / 10–35
Sponesand	0-0,2 / 0-0,4 / 0,1-0,4 / 0,3-0,5 / 0,4-1,0 / 0-1 / 0-1,2 / 0,8-1,2 / 1,0-2,5 / 0-3,5 / 2,0-3,5 / 3,0-6,0 / 0-6 / 1-4 / 2-4 Støpe og Muresand 0/8 Pusse/Muresand Spone Volleyballsand 50
Silica sand	
Brobyssand	
Skanörsand	
SILICA SAND/QUARTZ SAND	26, 28, 30, 35, 37, 40, 45, 48, 50, 52, 55, 60, 65, 70, 80, 80F, 95, 100, 110, 6/12, 8/16, 8/25, 8/30, 10/16, 14/25, 16/30, 18/36, 20/40, 40/70, 1-2MM, 2-4MM, AMBER, BUILDING SAND, BUNKER SAND, DSG, EW80, FF, FILL MATERIAL, FINES, FLINT, GAWSWORTH F, HS, OIS, PWS, SP30, SPORTS 30, SLOFIL, T, W BLEND, WBS, MAM1, MAM1S, MAM1SP, M32
SABBIA	ELS TIPO FO/10, TIPO FO/18 S, TIPO FO/20, TIPO FO/25, TIPO FO/30, TIPO FO/31, TIPO FO/32, TIPO FO/34, TIPO FO/MB TIPO AF/25 5SN 1, 2 SPECIALE P 20, P 30, P 35 S, P 35, P 40, P 50, P 60 110 V, 110 DV, CRYSTAL, CRYSTAL SUPER FINE, SUPER FINE, FONDERIA S 53, GROSSA, MULTIUSO AFS 50/60 SP, RM 01, RM 10, RM 20, RM 30, RM 45, RM 49, 1A ARF/25 SIG1, SIG2, SIG3, S50, S60, S80, S90, S150, ST7 M31, M31C, M31D, M32, M32WI, M34, M34WI MAM1, MAM1S, MAM1ST300, MAM1T, MAM1U, MAM2, MAM3, MAMOD AF100
GRANUSIL PM	0,1-0,3 / 0,3-0,7 / 0,7-1,2 / 1,2-2,5 / 2,5-4,0
ARENA SECA ARENA HUMEDA ARENA SILICEA	A-GRH12, A-GRH12D, A-GRH1530, A-GRH26, A-GRH615, A-GRS05, A-GRS05/2ICCET, A-GRS05BIO, A-GRS07, A-GRS07BT, A-GRS12, A-GRS12C, A-GRS12CAR, A-GRS12CMB, A-GRS26, A-H25, A-H35, A-H40BK, A-H40BKFL, A-H40BKFLIQE, A-H40BKFLVC, A-H40BKIQE, A-H40BKPER, A-H40BKVC, A-H40ZA, A-H45, A-H45SGB, A-H45VD, A-H50BK, A-H50BKFL, A-H55, A-H55CAS, A-H55GE, A-H55SGR, A-H55VD, A-H70, A-HAVGP2, A-HAVGULL, A-HAVGUNA, A-HAVSG3, A-HC, A-HC45, A-S0550PD, A-S25, A-S25CH, A-S25SGC, A-S35, A-S40BK, A-S40BKFL, A-S45, A-S45FL, A-S45FLAM, A-S50BK, A-S50BKFL, A-S50BKFLFS, A-S50BKGE, A-

Trade name	Product code(s)
	S50BKME, A-S55, A-S55AV, A-S55NMI, A-S60FC, A-S70, A-S70KL, A-SC, A-SC USGA CA-07MS, CA- 12MS, CA-24MS, CA-BCSH, CA-BCSS, CA-BCSSDH, CA-BPH, CA-IR06S, CA-SDS, CA-V07H, CA-V600H, CA-V600S, CA-V05SD, CA-RSDH, CA-V600PS, CA-P6S, CA-BPMBCSS, CA-R FILLER, CA-V07S, CA-VGR12S, CA-C40S, CA-V3040S, CA-VIOS, CA-C55S, CA-V07S F, CA-VGV24S, CA-BCSS SGALC, CA-BCSS SGMONT, CA-C55S AMITECH, CA-RSDH, CA-BPS, CA-DU32S, CA-IR06H, CA-MOGV58H, CA-RVBCSH, CA-SDH, C-ASGH, C-ASGS, CA-V07H F J-1530H, J-1530S, J-3040H, J-3040S, J-4050H, J-4050S, J-5060H, J-5060S, J-6070H, J-6070S, J-7080H, J-7080S, J-4060GGH, J-4060MTH, J-5060 MTS, J-4060GMH, J-5060HFE150, J-3060H (USGA), J-4060DH, J-4060DS, J-4060MS, J-80120H, J-80120S, J-2030S, J-3060S (USGA), J-400 H, J-450H, J-480H, J-500IH, J-50TSGH, J-50TPHSA, J-50TPSH, J-50SEVH, J-60BSGH, J-5060HSI, J-100TSGH, J-2030S1, J-80120ICCETS, J-4060BTH, J-50TPH, J-50CVTH, J-6070SC, J-5060 PS, J-5864S, J-5080HFE200, J-4060GGHK, J-2030OHL, J-3500IH, J-5070SSK, J-350 SGH, J-350 KH, J-50TPHS, J-4060DHAP, J-3070H, J-450SGH, J-5060SAMC, J-5060SF, J-5060HN, J-5060MRHS R-GRH12N, R-HN, R-HS60O, R-HN200, R-GRH12F, R-HF, R-HF50, R-SN, R-HF200, R-HFG, R-F3040H, R-HF600, R-HF600 seca, R-F3040S, R-HF600S BB, R-HFVZ, R-HFCAS, R-HS600GPBA, R-HS600GPAA, R-HNIQ, R-HNFO, R-HFMO, R-GRH12SFMUT, R-GRH12SMUT, R-HNVZ, R-GRH12NIM, R-HF2, R-S600GPBA2, R-S600GPAA2, R-SNCO, R-HN200TC, R-S600KK, R-SNTO, R-AL-S600AGC, R-HFOI ZF-C40S, ZF-BE01S, ZF-R0408S, ZF-V2, 5S, ZF-C55H, ZF-C55S, ZF-IR06H, ZF-IR06S, ZF-L105115H, ZF-L105115S, ZF-V05SD, ZF-VGR12SD, ZF-RHN, ZF-V07H, ZF-V07S, ZF-VGV24S, ZF-V3040S, ZF-V600H, ZF-V600S, ZF-VGR12H, ZF-VGR12S, ZF-VGV26H, ZF-VGV26S, ZF-VIOH, ZF-VIOS, ZF-J5060S, ZF-J6070S, ZF-CA24MS, ZF-RGRH12N, ZF-VGR36H, ZF-P40/05S, ZF-GV08SMM, ZF-VGRH12F, ZF-CA12MS, ZF-CA07MS, ZF-V07S F
Quartz sand BK	BK3W, BK3D, BK4W, BK4D, BK5W, BK5D, BK35W, BK35D, BK45D, BK45W, BK50W, BK55D, BK55W, BK56D, BK56W, BK5/4W
Quartz sand TM	0.071-0.25, 0.1-0.3, 0.1-0.4, 0.1-0.5, 0.2-0.6, 0.4-0.8, 0.5-1.2, 0.8-1.6, 0.4-2.0, 4070U, 4050A, 3050U, 3050A, 2040U, 2040A, 1630U, 1630A, 1220U, 1220A, 100 Mesh

Issuing date: 25-07-2017 (Version 1.2)

ANNEX 2: CONTACT DETAILS CUSTOMER SERVICE

Country	Contact details
The Netherlands	Sibelco Op de Bos 300 NL-6223 EP Maastricht Tel.: +31 (0)43 3663636 sales.mineralsplus@sibelco.com
The Netherlands	Sibelco Abrasives Noordhoek 7 NL-3351 LD Papendrecht Tel.: +31 (0)78 615 8122 / +31 (0)78 654 6770 sales.filcom@sibelco.com / info.eurogrit@sibelco.com
Germany	Sibelco Deutschland GmbH Sälzerstrasse 20 DE-56235 Ransbach-Baumbach Tel.: +49 2623 830 kontakt@sibelco.de
Belgium	Sibelco Benelux De Zate 1D B-2480 Dessel Tel.: +32 14 83 72 11 sales@sibelco.be
Spain	Sibelco Spain Capuchinos de Basurto, 6 - 5º B ES-48013 Bilbao (Vizcaya) Tel.: +34 944240098 pedidos@sibelco.com
Italy	Sibelco Italy Viale Dino Ferrari, 75/83 Maranello IT-41053 Modena Tel.: +39 0536 934111 ordini_clienti@sibelco.com
France	Sibelco France Immeuble Le Colisée – Bât. C 8 Avenue de l'Arche ZAC Danton FR-92419 Courbevoie Cedex Tel.: +33 1 53 76 82 00 adm.commercial.paris@sibelco.fr
Turkey	Sibelco Turkey ÇALTI KÖYÜ TR-09500 ÇİNE/AYDIN Tel.: +90 256 722 27 00 selda.sevinc@sibelco.com
Poland	Sibelco Poland Al. gen Józefa Hallera 165 PL-80-416 Gdańsk Poland Tel.: +48 58 524 0245 csa.gdansk@sibelco.com
United Kingdom	Sibelco UK Brookside Hall, Sandbach UK-CW11 4TF Cheshire Tel.: +44 845 357 1010 sales@sibelco.co.uk
Sweden	Sibelco Sweden Prästgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 31 733 2210 info.molndal@sibelco.com

Country	Contact details
Norway	Sibelco Sweden Prästgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 31 733 2210 info.molndal@sibelco.com
Denmark	Sibelco Sweden Prästgårdsgatan 30 SE-431 44 MÖLNDAL Tel.: +46 31 733 2210 info.molndal@sibelco.com
Finland	Sibelco Finland Mikkelänkallio 3 FI-02770 Espoo Finland Tel.: +358 10 217 9800 order.finland@sibelco.com
Ukraine	Sibelco Ukraine Illinsky Business Center 8, Illins'ka Street, 1st block, 4th floor 04070 Kyiv Ukraine Tel.: +380444903318 ua.clay@sibelco.com
Russia	Sibelco Russia Eganovo village Ramensky district 140125 Moscow region Russian Federation Tel.: +7 4952325150 *323 marketing-sibrus@sibelco.com

Issuing date: 31/03/2017 (Version 3)

EN	Annex to the Safety Data Sheet - Annex
BG	Приложение към Информационен Лист за Безопасност - Приложение
CS	Príloha k Bezpečnostní List - Příloha
DA	Bilag til Sikkerhedsdatablad - Bilag
DE	Anlage zum Sicherheitsdatenblatt - Anhang
EL	Παράρτημα του Δελτίου Δεδομένων Ασφαλείας - Παράρτημα
ES	Anexo a la Ficha de Datos de Seguridad - Anexo
FI	Liite Käyttöturvallisuustiedote - Liite
FR	Annexe à la Fiche de Données de Sécurité - Annexe
HU	Melléklet a Biztonsági Adatlaphoz - Melléklet
IT	Allegato alla Scheda di Dati di Sicurezza - Allegato
NL	Bijlage bij het Veiligheidsinformatieblad - Bijlage
NO	Vedlegg til Sikkerhedsdatablad - Tillegg
PL	Załącznik do Karty Charakterystyki - Załącznik
PT	Anexo à Ficha de Dados de Segurança - Anexo
RO	Anexa la Fișă cu Date de Securitate - Anexa
RU	Приложение к Паспорту Безопасности - Приложение
SK	Príloha k Karta Bezpečnostných Údajov - Príloha
SN	Priloga k Varnostni List - Priloga
SV	Bilaga till Säkerhetsdatablad - Bilaga
TR	Güvenlik Veri Belgesi Ek - Ek
UK	Додаток до Паспорту Безпеки - Додаток
EN	ANNEX 1: TRADE NAMES AND PRODUCT CODES
BG	ПРИЛОЖЕНИЕ 1: ТЪРГОВСКОТО НАИМЕНОВАНИЕ И КОД(ОВЕ) НА ПРОДУКТА(ИТЕ)
CS	PRÍLOHA 1: OBCHODNÍ NÁZEV A KÓD PRODUKTU
DA	BILAG 1: HANDELSNÅVN OG PRODUKTKODE(R)
DE	ANHANG 1: HANDELSNAME UND PRODUKTKODE
EL	ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ 1: ΣΗΜΑ ΚΑΤΑΤΕΘΕΝ ΚΑΙ ΚΩΔΙΚΟΣ(ΟΙ) ΠΡΟΪΟΝΤΟΣ
ES	ANEXO 1: NOMBRE COMERCIAL Y CÓDIGO(S) DEL PRODUCTO
FI	LIITE 1: KAUPPANIMI JA TUOTEKODI(T)
FR	ANNEXE 1: NOM COMMERCIAL ET CODES PRODUIT
HU	MELLÉKLET 1: MÁRKANÉV ÉS TERMÉKKÓD(OK)
IT	ALLEGATO 1: DENOMINAZIONE COMMERCIALE E CODICI DEI PRODOTTI
NL	BIJLAGE 1: HANDELSNAAM EN PRODUCTCODE(S)
NO	TILLEGG 1: VAREMERKE OG PRODUKTKODE(R)
PL	ZAŁĄCZNIK 1: ZNAK FIRMOWY I KOD(Y) PRODUKTU
PT	ANEXO 1: MARCA E CÓDIGO(S) DO PRODUTO
RO	ANEXA 1: MARCA ȘI COD(URI) PRODUS
RU	ПРИЛОЖЕНИЕ 1: ТОРГОВОЕ НАИМЕНОВАНИЕ И КОД(Ы) ПРОДУКТА
SK	PRÍLOHA 1: OBCHODNÝ NÁZOV A KÓD VÝROBKU
SN	PRÍLOGA 1: TRGOVSKO IME IN KODA(E) IZDELKA
SV	BILAGA 1: VARUMÄRKE OCH PRODUKTKOD(ER)
TR	EK 1: TİCARİİSMİ VE ÜRÜN KODU(LARI)
UK	ДОДАТОК 1: ТОРГОВАНАЗВА І КОД(И)ПРОДУКТУ
EN	Trade name
BG	Търговското наименование
CS	Obchodní název
DA	Handelsnavn
DE	Handelsname
EL	Σήμα κατατεθέν
ES	Nombre comercial
FI	Kauppanimi
FR	Nom commercial
HU	Márkanév
IT	Denominazione commerciale
NL	Handelsnaam
NO	Varemerke
PL	Znak firmowy
PT	Nome comercial
RO	Denumire comercială
RU	Торговое наименование
SK	Obchodný názov
SN	Trgovsko ime
SV	Varumärke
TR	Ticari ismi
UK	Торгова назва
BE	Product Code(s)
BG	Код(ове) на продукта(ите)
CS	Kód produktu
DA	Produktkode(r)
DE	Produktcode
EL	Κωδικός(οί) προϊόντος
ES	Código(s) del producto
FI	Tuotekoodi(t)
FR	Codes produit
HU	Termékkód(ok)
IT	Codici dei prodotti
NL	Productcode(s)
NO	Produktkode(r)
PL	Kod(y) produktu
PT	Código(s) do Produto
RO	Cod(uri) Produs
RU	Код(ы) продукта
SK	Kód výrobku
SN	Koda(e) izdelka
SV	Produktkod(er)
TR	Ürün Kodu(ları)
UK	Код(и) продукту

EN	ANNEX 2: CONTACT DETAILS CUSTOMER SERVICE
BG	ПРИЛОЖЕНИЕ 2: ИНФОРМАЦИЯ ЗА КОНТАКТ ОБСЛУЖВАНЕ НА КЛИЕНТИ
CS	PRÍLOHA 2: KONTAKTNÍ ÚDAJE SLUŽBY ZÁKAZNÍKŮM
DA	BILAG 2: KONTAKTOPLYSNINGER KUNDENSERVICE
DE	ANHANG 2: KONTAKTINFORMATIONEN KUNDENDIENST
EL	ΠΑΡΑΡΤΗΜΑ 2: ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΕΣ ΕΠΑΦΗΣ ΕΞΥΠΗΡΕΤΗΣΗΣ ΠΕΛΑΤΩΝ
ES	ANEXO 2: INFORMACIÓN DE CONTACTO SERVICIO AL CLIENTE
FI	LIITE 2: YHTEYSTIEDOT ASIAKASPALVELU
FR	ANNEXE 2: COORDONNÉES SERVICE À LA CLIENTÈLE
HU	MELLÉKLET 2: ELÉRHETŐSÉGEI ÜGYFÉLSZOLGÁLAT
IT	ALLEGATO 2: INFORMAZIONI DI CONTATTO SERVIZIO CLIENTI
NL	BIJLAGE 2: CONTACTGEGEVENS KLANTENSERVICE
NO	TILLEGG 2: KONTAKTINFORMASJON KUNDESERVICE
PL	ZAŁĄCZNIK 2: INFORMACJE KONTAKTOWE OBSŁUGA KLIENTA
PT	ANEXO 2: INFORMAÇÕES DE CONTACTO SERVIÇO AO CLIENTE
RO	ANEXA 2: INFORMAȚIILE DE CONTACT SERVICIU CLIENTI
RU	ПРИЛОЖЕНИЕ 2: КОНТАКТНАЯ ИНФОРМАЦИЯ ОБСЛУЖИВАНИЕ КЛИЕНТОВ
SK	PRÍLOHA 2: KONTAKTNÉ INFORMÁCIE ZÁKAZNÍCKY SERVIS
SN	PRÍLOGA 2: KONTAKTNI PODATKI STORITEV ZA STRANKE
SV	BILAGA 2: KONTAKTINFORMATION KUNDTJÄNST
TR	EK 2: İLETİŞİM BİLGİLERİ MÜŞTERİ HİZMETLERİNE
UK	ДОДАТОК 2: КОНТАКТНА ІНФОРМАЦІЯ ОБСЛУГОВУВАННЯ КЛІЄНТІВ

EN	Country
BG	Страна
CS	Země
DA	Land
DE	Land
EL	Χώρα
ES	País
FI	Maa
FR	Pays
HU	Ország
IT	Paese
NL	Land
NO	Land
PL	Kraj
PT	País
RO	Țară
RU	Страна
SK	Krajina
SN	Država
SV	Land
TR	Ülke
UK	Країна

EN	Contact details
BG	Информация за контакт
CS	Kontaktní údaje
DA	Kontaktoplysninger
DE	Kontaktinformationen
EL	Πληροφορίες επαφής
ES	Información de contacto
FI	Yhteystiedot
FR	Coordonnées
HU	Elérhetőségek
IT	Informazioni di contatto
NL	Contactinformatie
NO	Kontaktinformasjon
PL	Informacje kontaktowe
PT	Informações de contacto
RO	Informațiile de contact
RU	Контактная информация
SK	Kontaktné informácie
SN	Kontaktni podatki
SV	Kontaktinformation
TR	İletişim bilgileri
UK	Контактна інформація